



Conseil régional

**Groupe FRONT DE GAUCHE**  
PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2020

Rapports n° CP 2020-322, 241, 288, 293, 323, 236, 250, 304, 223, 305, 285, 242, 284, 245, 220, 204, 160, 203, 309, 187, 296, 307, 311, 316, 282, 281, 167, 197, 231, 273, 276, 212, 280, C15, 266, 277, 279, 294, 295, 312, 314, 325, 258, 267, 268, 356

Texte de l'amendement :

L'ensemble des occurrences relative à **la charte de la laïcité et des valeurs de la République** telle que votée à la délibération CR 2017-51 intégré aux délibérations mentionnées ci-dessous est retiré :

- « **Relations internationales** » : Rapport CP 2020-322
- « **Stratégie institutionnelle** » : Rapport CP 2020-241
- « **Lycées** » : Rapports CP 2020-288, 293, 323, 236
- « **Administration générale** » : Rapport CP 2020-250
- « **Développement économique** » : Rapports CP 2020-304, 223, 305, 285, 242
- « **Agriculture et ruralité** » : Rapports CP 2020-284, 245
- « **Transports et mobilités durables** » : Rapports CP 2020-220, 204
- « **Sport, loisirs, jeunesse et vie associative** » : Rapports CP 2020-160, 203, 309
- « **Enseignement supérieur et recherche** » : Rapports 2020-187, 296, 307, 311, 316
- « **Solidarités, santé et famille** » : Rapports CP 2020-282, 281
- « **Ecologie, développement durable & aménagement** » : Rapports CP 2020-167, 197, 231, 273, 276
- « **Emploi, formation professionnelle et apprentissage** » : Rapports CP 2020-212, 280
- « **Culture, patrimoine et création** » : Rapports CP 2020-C15, 266, 277, 279, 294, 295, 312, 314, 325
- « **Tourisme** » : Rapport CP 2020-258
- « **Logement** » : Rapports CP 2020-267, 268, 356

**Exposé des motifs :**

**CHARTÉ RÉGIONALE DE LA LAÏCITÉ : LA RÉGION DOIT RESPECTER LA LOI 1905, TOUTE LA LOI 1905, RIEN QUE LA LOI 1905 !**

Depuis trois ans, le groupe Front de gauche n'a cessé, entre autres par voie d'amendements, de rappeler à l'exécutif régional l'impasse et l'illégalité de la Charte régionale de la laïcité et des valeurs de la République telle que la droite régionale l'avait écrite. Cette persévérance était juste comme l'a reconnu le tribunal administratif qui a annulé la délibération numéro CR 2017-51 car reposant sur des dispositions illégales.

Les modifications faites au cours de la commission permanente de novembre 2018 suite à cette annulation ne règle en rien l'illégalité de l'alinéa 4 de l'article 4 qui stipule que les organismes subventionnés par la Région s'engagent à refuser « *le port imposé de tenues vestimentaires à caractère religieux* » formule qui revient à inciter les organismes à agir contre la liberté religieuse et celle de pratiquer son culte et donc à interdire les signes religieux dans l'espace public. Cette disposition est illégale car contraire à la loi de 1905.

A ceux qui répètent que la loi est au-dessus de la foi, cela devrait parler à condition de lire toute la loi de 1905 et rien que la loi de 1905. Par conséquent, tant que la charte régionale restera en l'état, toutes les mentions relatives à ce document doivent être retirées de l'ensemble des rapports susmentionnés.

**Céline MALAISÉ**  
Présidente de groupe

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Malaisé', with a long horizontal stroke extending to the right across the top of the signature.

Commission permanente du 1er juillet 2020

Rapport n° CP 2020-236

Soutien aux actions citoyennes et mémorielles -  
2 ème affectation pour 2020 - Année scolaire 2020-2021

## AMENDEMENT

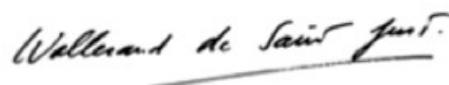
Annexe à la délibération

**La fiche projet 20006923 est retirée**

### **Exposé des motifs :**

La notion de « citoyenneté européenne » fait l'objet d'un débat politique. Or, l'association "Jean Monnet" semble vouloir la considérer comme un acquis. La subventionner peut dès lors s'assimiler à un financement politique. De plus, elle s'adresse ouvertement aux enseignants et aux lycéens. Elle porte donc atteinte à la neutralité de l'École. Nous ne pouvons que nous opposer à ce type de financement.

Par ailleurs, à l'occasion de la séance plénière du 20 mars 2019, le groupe RN-IDF avait demandé à Valérie Pécresse de prendre des mesures pour préserver les lycéens de la propagande politique durant la campagne des élections européennes. Cette question se posait depuis que François Hollande avait décidé d'entamer une tournée dans les lycées de France pour "expliquer l'Europe aux jeunes". La Présidente de la Région avait assuré à l'assemblée régionale qu'elle interviendrait auprès du ministre de l'Education Jean-Michel Blanquer pour contester le bien-fondé de cette opération de communication de l'ancien président de la République. Si l'on veut rester dans la continuité de cette démarche, subventionner l'association "Jean Monnet" nous paraît illogique et anormal.



Wallerand de Saint Just

Commission permanente du 1er juillet 2020

Rapport n° CP 2020-236

Soutien aux actions citoyennes et mémorielles - 2 ème affectation pour 2020 -  
Année scolaire 2020-2021

## AMENDEMENT

Annexe à la délibération

Ajout d'un article ainsi rédigé :

***Subordonne le versement de ces subventions à la signature d'une clause visant à interdire à toutes personnes connues pour diffuser un message hostile à l'unité de la communauté nationale et aux forces de l'ordre d'intervenir dans le cadre des actions citoyennes et mémorielles.***

### **Exposé des motifs :**

Dans le cadre de ce rapport, plusieurs associations proposent d'inviter des intervenants pour débattre sur *"des sujets touchant au racisme, aux droits de l'homme, à la laïcité et à toutes les formes d'injustice et discrimination"*.

Si la cause semble partir d'une bonne intention, il convient d'être vigilant tant l'actualité nous montre que les antiracistes manipulent la société pour diffuser et appliquer leur propagande.

Par exemple, le magazine *Valeurs actuelles* a publié un article, ce mardi 21 juin, dans lequel il est indiqué que la soeur d'Adama Traoré a engagé une sorte de tournée dans plusieurs lycées franciliens en 2019. En effet, comme l'explique le média, *"alors qu'en 2020, elle crie sa haine de la police devant des milliers de personnes, lors de manifestations organisées en hommage à son frère, en 2019, Assa Traoré circulait tranquillement dans les lycées de Seine-Saint-Denis pour y diffuser ses thèses raciales"*. Par ailleurs, selon *Le Figaro*, la sœur d'Adama Traoré a engagé l'année dernière une « tournée » dans les établissements Voillaume d'Aulnay-sous-Bois et Alfred Nobel de Clichy-sous-Bois en mai, et celui d'Angela Davis à Saint-Denis, *"sans que cela n'inquiète le ministère de l'Education nationale ou la préfecture"*.

Le lien entre certaines associations et ces racistes n'est plus à démontrer. C'est pourquoi, le RN-IDF appelle la Région à la vigilance et propose ainsi cet amendement.



Wallerand de Saint Just



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE  
PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2020

**CP 2020-236 : Soutien aux actions citoyennes et mémorielles - 2ème affectation pour 2020 - Année scolaire 2020-2021**

**Amendement**

A la délibération du rapport, rajouter un article ainsi rédigé :

*« Article 4 : S'engage à signer des conventions de partenariat avec le Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage et le Musée national de l'histoire de l'immigration afin de sensibiliser les lycéen-ne-s à la question de l'esclavage et du colonialisme. »*

**Exposé des motifs**

**ACCOMPAGNER L'ÉLABORATION DES MÉMOIRES DE L'ESCLAVAGE ET DU COLONIALISME ET PARTICIPER AU RÉCIT HISTORIQUE**

Depuis le début du mandat actuel, le groupe Front de Gauche rappelle régulièrement l'importance du travail de sensibilisation citoyenne sur le devoir de mémoire. Il est important de consolider ce qui est actuellement fait mais il faut maintenant l'ouvrir à la pluralité des mémoires partie prenante de l'histoire de la France et de ses habitant-e-s.

Le contexte actuel où les mobilisations contre les discriminations et en faveur de la reconnaissance de l'égalité des droits pour toutes et tous doit nous interpeller en tant qu'élu-e-s. C'est dans ce contexte et sans concurrence mémorielle mais avec une reconnaissance de la diversité des mémoires et de leur singularité que la région doit envisager de nouveaux partenariats. Les thèmes mémoriels sont dorénavant étudiés dans les programmes scolaires et notamment au lycée et viennent compléter, sans mélanger, le récit historique. L'approche des mémoires autour des traites, de l'esclavage et de la colonisation devraient pouvoir s'appuyer sur des actions menées par la Région. Ainsi, des partenariats entre notre collectivité et des institutions reconnues sur ces sujets pourraient contribuer à l'étude de certains passés qui ne passent pas.

Deux institutions solides et habituées aux publics scolaires peuvent permettre de développer ce travail dans le cadre d'un partenariat républicain serein.

Le Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage a choisi d'aborder l'esclavage par des biais aléatoires en l'intégrant pleinement et systématiquement dans l'histoire de l'expansion européenne, en soulignant, à travers le cas de la France, mais aussi par des comparaisons internationales, ses multiples facettes, et le lien qui existe entre l'histoire de l'esclavage transatlantique et celle du temps présent.

De son côté le Musée national de l'histoire de l'immigration du Palais de la Porte dorée retrace, dans une approche croisée des regards et des disciplines, deux siècles d'histoire de l'immigration à travers des témoignages, des documents d'archives, des photographies et des œuvres d'art qui se répondent au rythme d'un parcours historique et thématique qui relate les temps forts de l'histoire de France depuis le 19<sup>e</sup> siècle.

La signature de partenariats avec ces deux institutions culturelles et historiques offrirait une approche dynamique et vivante de notre histoire, une approche plus ouverte aux attentes et aux histoires familiales des lycéen-ne-s francilien-ne-s.

**Céline MALAISÉ**  
Présidente de groupe